



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/51/45
22 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 140 a) de l'ordre du jour

ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGÉTAIRES DU FINANCEMENT DES
OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES :
FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES
NATIONS UNIES

Ressources nécessaires au titre de chaque opération de maintien
de la paix pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997

Note du Secrétaire général

1. Les informations budgétaires figurant dans l'annexe à la présente note sont présentées en application de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994, dont le paragraphe 8 de la section I se lit comme suit :

"L'Assemblée générale,

...

Prie le Secrétaire général de lui communiquer, pour information, deux fois par an, un tableau récapitulatif des besoins budgétaires prévus de chaque opération de maintien de la paix pour la période allant du 1er juillet au 30 juin, y compris une ventilation des dépenses par grande rubrique, ainsi que le total des ressources requises."

2. La demande ainsi adressée au Secrétaire général est directement liée à une autre décision prise par l'Assemblée générale à la section I de la même résolution concernant l'instauration, pour les opérations de maintien de la paix, d'un exercice budgétaire allant du 1er juillet au 30 juin et de nouvelles procédures d'examen et d'approbation des budgets, dont l'Assemblée a décidé qu'elles seraient appliquées aussitôt que possible et le 1er juillet 1996 au plus tard.

3. On se souviendra que le montant estimatif des ressources nécessaires au titre de toutes les opérations de maintien de la paix en cours pendant la

période de 12 mois comprise entre le 1er juillet 1996 et le 30 juin 1997 a été initialement présenté dans une note du Secrétaire général en date du 6 mai 1996 (A/C.5/50/63). La présente note contient une mise à jour des informations figurant dans ladite note et tient compte des crédits ouverts à ce jour par l'Assemblée générale au titre de toutes les opérations de maintien de la paix en cours pendant la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, y compris les montants à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

4. Les prévisions budgétaires ne tiennent pas compte des besoins de la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) qui, dans le rapport du Secrétaire général (A/50/907), étaient estimés à 7 875 000 dollars pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997. Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général concernant le budget et les modalités de financement de la base, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que soit effectuée une analyse coût-avantages du fonctionnement de celle-ci, compte tenu de la valeur totale des avoirs qu'elle gère et des autres services qu'elle rend à l'Organisation, et prié le Secrétaire général de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale aussitôt que possible (A/50/985, par. 17). Par la même occasion, le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale approuve le montant demandé, soit 7 875 000 dollars en chiffres bruts, à répartir entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix, et indiqué que si des crédits supplémentaires devaient être ouverts pour couvrir le fonctionnement de la base, le Secrétaire général devrait en justifier la demande lorsqu'il présenterait les rapports sur l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix (ibid, par. 25). L'Assemblée générale n'a pas encore donné suite aux recommandations du Comité consultatif.

5. Conformément à la résolution 49/233, un état récapitulatif des ressources nécessaires au titre de chaque opération de maintien de la paix pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 sera présenté à l'Assemblée générale en mai 1997.

ANNEXE

Ressources nécessaires au titre de chaque opération de maintien de la paix pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

Grandes rubriques budgétaires de dépenses	UNFICYP	FNUOD	FINUL	UNAVEM	MONUIK	MINURSO	FPNU	MONUL ^a	MINUHA	MANUH	MINUAR	MONUG	MONUT	ATNUSO	MINUBH	FORDEPREN U	Total
1. Personnel militaire	23 692,8	18 427,0	80 562,0	164 095,0	26 323,9	8 825,0	2 710,5	1 314,0	413,0	12 079,2	—	4 861,1	1 555,2	109 218,5	1 923,2	23 423,8	479 424,2
2. Personnel civil	10 376,5	5 545,0	20 094,0	56 404,0	12 986,0	28 089,0	25 207,2	5 832,0	93,2	28 357,2	1 734,2	7 373,3	3 418,5	87 703,1	110 365,0	9 492,7	413 070,9
3. Locaux/hébergement	1 573,9	1 503,0	1 748,0	13 222,0	1 169,0	622,0	1 189,6	474,8	29,8	1 497,6	33,9	524,5	40,1	13 977,0	8 139,3	2 609,8	48 354,3
4. Remise en état des infrastructures	598,6	—	—	76,0	70,0	—	—	—	—	10,0	—	6,0	—	—	—	204,0	964,6
5. Transports	1 798,7	2 471,0	9 368,0	10 521,0	2 219,7	1 769,0	991,5	523,6	30,0	2 692,8	9,2	1 015,5	329,7	22 273,6	6 238,4	4 871,1	67 122,8
6. Opérations aériennes	1 008,8	—	1 218,0	28 547,0	2 906,5	7 702,0	2 500,9	883,1	—	2 671,2	—	627,3	735,0	9 303,7	1 146,4	1 824,0	61 073,9
7. Opérations navales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	153,6	—	—	—	—	—	—	—
8. Transmissions	828,8	393,0	1 009,0	6 182,0	607,8	468,0	791,4	867,7	—	482,4	16,0	417,2	553,4	3 386,0	5 187,6	2 046,4	23 236,7
9. Matériel divers	635,8	740,0	1 992,0	591,0	645,1	262,0	229,8	544,8	—	166,8	1,5	161,6	22,7	2 548,8	1 219,7	439,0	10 200,6
10. Fournitures et services	1 408,5	1 318,0	3 316,0	26 353,0	1 581,5	695,0	9 634,9	1 152,0	—	5 306,6	32,0	428,4	125,7	13 130,8	4 594,6	2 528,4	71 605,4
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12. Programmes d'information	—	—	—	244,0	—	—	—	58,8	—	101,2	—	15,0	11,3	323,5	263,4	127,0	1 144,2
13. Programmes de formation	—	—	—	25,0	—	—	2,0	—	—	130,0	—	—	—	314,6	356,2	80,4	908,2
14. Programmes de déminage	—	—	—	1 106,0	65,0	—	—	—	—	—	—	—	—	115,4	180,0	—	1 466,4
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface	61,3	200,0	413,0	1 240,0	100,0	24,0	2 500,0	744,0	242,4	60,0	—	180,0	3,6	3 000,0	1 000,8	1 242,6	11 011,7
17. Contributions du personnel	2 029,9	897,0	3 037,0	6 132,0	2 070,9	3 879,0	3 296,2	829,2	11,3	2 396,4	251,4	1 066,2	507,3	8 793,6	6 788,4	1 515,6	43 501,4
Montant brut	44 013,6	31 494,0	122 757,0	314 738,0	50 745,4	52 335,0	49 054,0	13 224,0	819,7	56 105,0	2 078,2	16 676,1	7 302,5	274 000,6	147 403,0	50 404,8	1 233 085,3
Montant à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 065,9	760,9	2 965,8	8 096,9	1 396,5	1 264,4	1 193,2	792,0	377,4	—	50,2	413,5	176,4	6 880,1	3 836,6	1 264,8	30 534,6
Total	45 079,5	32 254,9	125 722,8	322 834,9	52 141,9	53 599,4	50 247,2	14 016,0	1 197,1	56 105,0	2 128,4	17 089,6	7 478,9	280 968,7	151 238,6	51 669,6	1 263 619,9

^a Il n'a pas été tenu compte d'engagements d'un montant brut de 10 916 300 dollars au titre du programme de désarmement et de démobilisation pour la période du 1er décembre 1996 au 31 janvier 1997.